

AFJD

Développement du site Diplomania

Mise en place du site de jeu Diplomania

1. Contrat de Prestation

Entre les soussignés

L'Association Francophone des Joueurs de Diplomacy, association, immatriculée au RNA W751125812 au n° ayant son siège 55 rue Lacordaire, 75015 Paris. , représentée par Olivier Prigent son Président, dûment habilité à l'effet des présentes

d'une part

et

Jérémie Lefrançois, Membre du conseil d'Administration de l'AFJD ci-après désigné Jérémie Lefrançois.

D'autre part,

L'AFJD et Jérémie Lefrançois étant par ailleurs dénommés les 'parties'.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

L'AFJD souhaite mettre en place une plateforme permettant de jouer au jeu en ligne Diplomacy.

L'AFJD fait appel à l'aide bénévole de Jérémie Lefrançois.

ARTICLE 01 : OBJET DU CONTRAT

L'AFJD confie à Jérémie Lefrançois l'exécution des travaux décrits dans les clauses particulières du contrat.

ARTICLE 02 RÉPARTITION DES TÂCHES

Les rôles :

- L'AFJD intervient en tant que maître d'ouvrage du projet
- Jérémie Lefrançois est désigné comme maître d'œuvre mandaté par l'AFJD.

Jérémie Lefrançois est libre de conduire les développements qu'il juge nécessaire, dans l'ordre et au rythme qu'il choisit.

En revanche si l'AFJD constate qu'une évolution ne s'avère pas appropriée, elle peut demander à Jérémie Lefrançois de la retirer. Ce dernier s'engage à le faire dans les délais acceptables pour lui et revenir à la version antérieure.

ARTICLE 03 : CONSERVATION DES ÉLÉMENTS AYANT SERVI A LA CRÉATION

Jérémie Lefrançois assurera pendant la durée du contrat la sauvegarde et la conservation, sous toute forme appropriée, des éléments suivants :

- les matrices originales de l'œuvre multimédia,
- les codes sources des outils informatiques développés spécifiquement pour la production de l'œuvre multimédia,
- les outils de développement ayant permis le développement d'outils spécifiques,
- les sources média intégrées à toutes les étapes de la production,
- les programmes ayant permis de traiter les sources média.

Jérémie Lefrançois fournira à l'AFJD une copie de tous ces éléments lors de la livraison de l'œuvre multimédia, ou à tout moment du calendrier de production à la demande de l'AFJD. Ces éléments seront notamment disponibles et mis à jour une fois par mois via le lien github : [HTTPS://github.com/lefranco/afjd](https://github.com/lefranco/afjd)

ARTICLE 04 : PROPRIÉTÉ

La propriété des développements appartient à l'AFJD et à Jérémie Lefrançois. L'AFJD peut en disposer librement sauf en cas de commercialisation par l'AFJD. Dans ce cas un accord devra être trouvé avec Jérémie Lefrançois pour que cette commercialisation soit rendue possible.

De son côté, Jérémie Lefrançois ne peut en aucun cas empêcher l'AFJD d'exploiter les développements. Il peut en revanche à tout moment résilier le présent contrat. Dans ce cas, les développements avancés à la date de rupture seront remis à l'AFJD. 2 versions se distingueront alors :

- La version remise à l'AFJD qui en garde la propriété sous les mêmes conditions d'exploitation.
- La version de Jérémie Lefrançois qui pourra l'exploiter à sa convenance sans utiliser la marque Diplomania qui reste propriété de l'AFJD.

SIGNATURES

Fait à Paris le :

AFJD :

Jérémie Lefrançois :